

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du HAUT-EYRIEUX, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 3 avril 2017 :

En soutien à la poursuite de ses études supérieures, une étudiante du canton recevra un prêt d'honneur de 1 000 €.

Au titre de l'équipement matériel pédagogique des collèges, les subventions suivantes sont attribuées :

- 1 620 € pour le collège Les Deux Vallées au Cheylard
- 1 358 € pour le collège L'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut
- 810 € pour le collège Louis Jouvét à Saint Agrève

Dans le cadre des Activités Physiques de Pleine Nature, une subvention de 1 560 € est attribuée au collège Louis Jouvét à Saint Agrève.

Dans le cadre du dispositif « Ardèche Durable », le Syndicat Intercommunal de Gestion du Lac de Devesset recevra une subvention de 50 000 € pour l'aménagement du sentier de la base de loisirs du lac.